

Assemblée générale de la SNPN

22 Mai 2021



RAPPORT FINANCIER 2020

Eléments marquants

Trois éléments marquants sont à signaler en préambule :

La nouvelle norme comptable ANC 2018-06 impose de nouvelles règles relatives à la comptabilisation des legs à partir du 1^{er} janvier 2020, entraînant des changements importants sur la présentation de plusieurs éléments de bilan et de compte de résultat. Nous vous le signalerons tout au long de la présentation.

Ainsi, sur le plan comptable, compte tenu des nouvelles normes et de l'absence en 2020 du produit exceptionnel lié à la vente du siège en 2019, les éléments du bilan et du compte de résultats de la SNPN présentent de fortes évolutions par rapport à l'année passée.

En effet, le total du **bilan** est de **4 886 478€** vs **3 405 862 €** en 2019.

De même, le montant des **produits d'exploitation** est de **2 292 492 €** en 2020 vs 1 304 170 € en 2019 et celui des charges d'exploitation de **2 355 347 €** vs 1 820 000 € en 19.

Le résultat d'exploitation, indicateur pertinent pour évaluer l'équilibre des activités de la SNPN est de **-62 855 €** vs **-515 836 €** en 2019.

Le montant **total des produits** est de **2 381 949 €** (vs 3 781 450€ en 19) **et celui des charges de 2 385 785€** (vs 1 993 262€ en 19).

S'ensuit un déficit de **-3 836 €** . En 2020 vs un excédent de 1 788 188€ en 2019.

Pour la première année, conformément à la réglementation, nous procédons à un travail de valorisation du bénévolat. Outre l'obligation comptable de faire apparaître cet élément dans nos comptes, alors qu'il figurait auparavant en annexe, l'intérêt de valoriser le bénévolat est double :

- Rendre visible le bénévolat contribue à évaluer l'importance des ressources que les Associations sont capables de mobiliser.
- La valorisation comptable démontre également aux financeurs publics l'apport effectif que fournit l'association et « l'effet levier » qu'elle déploie par rapport aux subventions demandées. L'importance des contributions en nature peut servir pour justifier le caractère désintéressé de l'Association.

En troisième point liminaire, signalons que la pandémie du COVID n'a pas provoqué l'arrêt des activités de la SNPN, mais a eu plusieurs effets sur nos comptes et nos équilibres :

- Les prestations liées aux sorties nature et à la sensibilisation du public à la protection de la nature ont été réduites.
 - o L'accueil du public en Camargue, en tant qu'établissement recevant du public, a été fermé entre Mars et Mai 2020, réouvert dans le respect du protocole sanitaire, puis fermé à nouveau depuis le 28 Octobre 2020. Il s'est ensuivi une forte baisse de la fréquentation de la Capelière et des recettes afférentes.
 - o Les chantiers bénévoles et sorties, élément important de mobilisation citoyenne en Camargue, ont eu lieu quelques mois seulement sur le site. Dès que cela était possible, les sorties nature ont repris, mais avec un nombre limité de personnes, générant moins de recettes également.

- Au niveau des dons et adhésions, même si cette année ne montre pas de baisse, plusieurs donateurs et adhérents nous ont fait part de leur difficulté à continuer à soutenir la SNPN, compte tenu de l'impact économique de la COVID sur leur budget personnel.
- Les subventions publiques ont été maintenues dans leur majorité, hormis pour les projets reportés ou d'ampleur réduite.
- La grande majorité des salariés a pu poursuivre son travail, hormis les activités touchées par la fermeture du public, pour lesquelles le principe du chômage partiel a été appliqué.

Analysons maintenant plus en détail les éléments du bilan et du compte de résultat :

Bilan

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élève à un total de **4 886 478 €**.

A l'ACTIF :

L'actif immobilisé s'élève au 31 décembre 2020 à **2 912 194€** net d'amortissement.

L'évolution importante de l'actif immobilisé est liée à l'application de la nouvelle norme comptable requérant:

- La prise en compte dans l'actif des biens reçus par legs et destinés à être cédés, pour une valeur estimée à 688 701 €
- La comptabilisation de 3 biens légués, pour une valeur estimée de 1 300 000 €, dont la Belette, le local commercial de la Rue Cels et la Maison des Pradeaux à Mayres.

Le total des acquisitions de l'exercice est de 74 215 €, répartis entre la Camargue (56 885€) et Grand Lieu (17 329€).

L'actif net circulant, constitué des stocks, des créances, des placements et des disponibilités s'élève à **1 974 284€**, soit un montant supérieur au total des dettes d'un montant de **553 773€** et des fonds dédiés hors fonds reportés des legs de **396 112 €**.

Au PASSIF :

Les fonds associatifs sont inscrits au passif pour un montant de **2 979 447€**, soit en augmentation substantielle par rapport à 2019 (2 357 638 €).

En effet, comme signalé au niveau de l'actif, des fonds propres complémentaires ont été identifiés cette année.

Les provisions pour risques et charges sont de **260 492€**, soit en hausse par rapport à l'année dernière (**166 250 €** en 2019) en raison de la comptabilisation de la provision pour retraite.

Les fonds dédiés ou reportés d'un montant de **1 092 766 €** se composent de deux catégories

RAPPORT FINANCIER 2020 - SOCIETE NATIONALE DE PROTECTION DE LA NATURE

- les fonds reportés liés aux legs non clos: **696 654 €** composés des legs Drevet, Damery, Simonnet, Fayet, Pillard, Rouxeville, Auxenfans _
- les fonds dédiés stricto sensu, correspondant aux engagements restant à réaliser au 31 décembre 2020 : **396 112 €**

Les dettes pour **553 773 €**. Elles ont augmenté de près de 100 k€ en raison de montants plus élevés que l'année dernière sur les dettes fournisseurs et les produits constatés d'avance.

Compte de résultat

Le total des **PRODUITS** sur l'année 2020 (produits d'exploitation + produits financiers + produits exceptionnels + report de ressources non utilisées) figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à **2 381 949€ (contre 3 781 450€ en 2019)**.

Concernant les produits d'exploitation:

- Les **cotisations** d'un montant de **46 277 €** sont en légère hausse par rapport à l'année dernière (44 361 €)
- Les **produits de la vente de biens et de service** sont par contre en très nette diminution, passant à **66 063 €**, contre 165 701 € en 2019 (et 172 350€ en 2018). Ceci s'explique par plusieurs éléments
 - o Plusieurs sorties nature en Camargue et visites guidées ont été annulées
 - o L'accueil du public à la Capelière a été fermé pendant plusieurs mois (2 au printemps et deux à l'automne), et lors des réouvertures a pâti des restrictions sanitaires imposées.
 - o Les ventes du Courrier de la Nature avaient été surestimées en 2019, ce qui nous a conduit à prendre en compte des avoirs en 2020.
- Les **dons** ont progressé, passant à **80 645 €**, contre 72 629€ en 19 et 57 157 € en 18 et sont supérieures au budget (54 000€).

Les **subventions publiques**, d'un montant de **932 196 €** ont progressé par rapport à l'année dernière (890 592€), notamment en ce qui concerne Grand Lieu, même si certains projets n'ont pas pu être réalisés en raison du contexte de la pandémie COVID.

Les autres produits se décomposent ainsi

- Des produits financiers, pour un montant de **3 631 €**, comparable à celui de 2019 (3 335€).
- Des produits exceptionnels, pour un montant de **85 826 €**, principalement sur opérations en capital et en reprise sur provisions.

Le total des **CHARGES** figurant au compte de résultat de l'exercice 2020 s'élève à **2 385 785 €**.

Les charges d'exploitation s'analysent de la façon suivante :

- Les charges de personnel sont le principal poste de dépense (**944 412€**), et sont en légère baisse par rapport à l'année dernière (993k€), tant au niveau des salaires que des charges sociales ;
- Les autres achats et charges externes, d'un montant de **431 241€** sont en baisse substantielle par rapport à l'année dernière (511 807€), notamment sur les fluides, le carburant, les fournitures d'entretien et équipements et les honoraires d'avocats. L'augmentation du poste achats études et prestations correspond en fait à un reclassement comptable des frais d'impression et de routage du courrier de la nature ;
- Les impôts et taxes, principalement composés des taxes sur les salaires et taxes foncières, pour un montant de 69 739€ sont en légère baisse (74 206€ en 19) ;

- Les dotations aux amortissements, d'un montant de **144 706€** progressent fortement (101 551€ en 2019) en raison de la réintégration dans les actifs des propriétés de la Belette et local commercial Cels.

Parmi les charges d'exploitation, notons également le report en fonds dédiés, pour un montant de 729 065k€.

En résumé, les charges ne dérivent pas vis-à-vis de 2019, ni également vis-à-vis de nos prévisions budgétaires, que nous vous avons fait valider l'année dernière. Une vigilance a en effet été portée depuis plusieurs années sur une maîtrise des dépenses, l'autre explication étant celle d'une moindre activité liée à la COVID.

Pour autant, le modèle économique de la SNPN ne s'équilibre cette année que grâce à la comptabilisation des legs clos (près de 330 k€).

Ceci n'est pas durable dans le temps, et requiert une diversification des recherches de fonds, tant auprès des pouvoirs publics que de la générosité du public, du développement des ventes et prestations et des partenariats privés. Pour ce faire, de nouveaux moyens humains et une stratégie adaptée est mise en place depuis le début de l'année 2021.

Pour l'exercice à venir, nous espérons pouvoir reprendre nos actions de sensibilisation des publics sur le terrain, travailler ensemble en mobilisant de nombreux bénévoles et sympathisants, poursuivre avec vous tous la dynamique associative et mener à bien notre projet associatif de protection de la nature, ceci en continuant à respecter les contraintes sanitaires imposées par la pandémie COVID.

Nous allons maintenant passer à la proposition d'affectation du résultat.

L'exercice écoulé fait ressortir un déficit de **-3 836,12 €** que je vous propose d'affecter en totalité en report à nouveau. Cette affectation des résultats est conforme à la loi et à nos statuts.

Le commissaire aux comptes va vous donner maintenant lecture de son rapport sur les comptes annuels.

Merci à tous et toutes de votre attention

La Trésorière,
Marie-Odile Grandchamp